

LE ZONAGE A/B/C

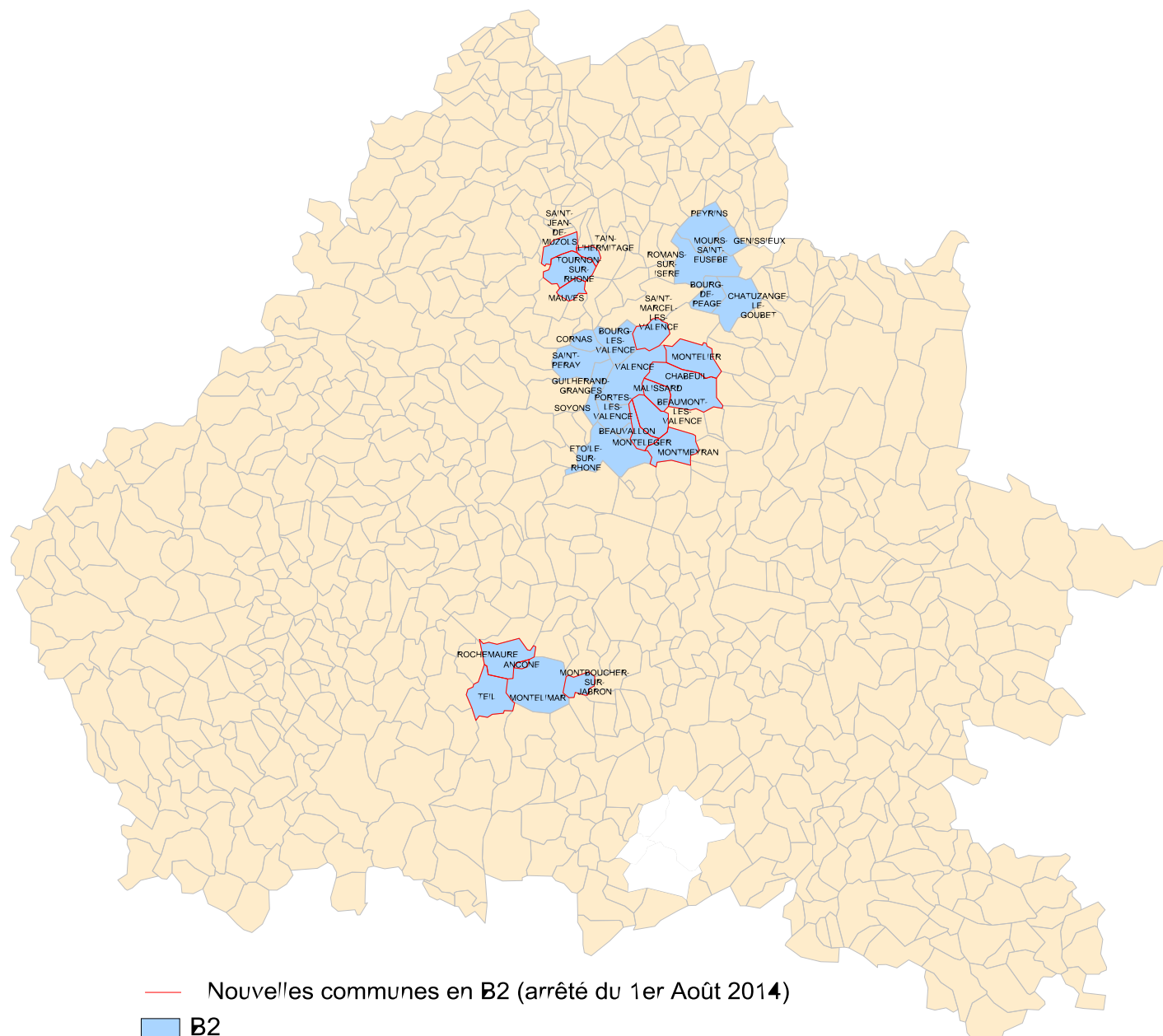
Situation au 1er Janvier 2015

Source : Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche et Direction Départementale des Territoires de la Drôme.

Le zonage A/B/C a été créé en 2003 dans le cadre du dispositif d'investissement locatif dit «Robien».

Il a été révisé depuis en 2006, 2009 et 2014. Le critère de classement dans une des zones est la tension du marché immobilier local. La zone A est la plus tendue, la zone C la moins tendue.

Le zonage module l'éligibilité des territoires à certaines aides ou en conditionne l'éligibilité (dispositif d'investissement locatif intermédiaire, Prêt à Taux Zéro, aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, dispositifs liés à la promotion HLM...).



- Nouvelles communes en B2 (arrêté du 1er Août 2014)
- B2
- C

Un outil partagé



avec les territoires
et les professionnels



Mise à jour : février 2015.
Réalisation : Adil26, Mission d'observation.